

Il est à souhaiter que cette étude, à laquelle ont collaboré des personnalités connues internationalement pour leur charisme, joue pleinement le rôle que lui ont voulu ses auteurs: «sensibiliser l'opinion» et contribuer aux efforts entrepris par nombre d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, internationales ou nationales.

Monique Esnard

NOUVELLES PUBLICATIONS

ITS (International Tracing Service, Service international de recherches, Internationaler Suchdienst)

Sous ce titre le CICR vient de publier deux brochures qui traitent respectivement du Service international de recherches tel qu'il est aujourd'hui et de son historique.

Rappelons ici que le Service international de recherches créé en 1943 a pour mandat de rassembler, classer, conserver et exploiter les documents individuels relatifs aux anciens persécutés du régime national-socialiste du Troisième Reich. Il appartient au Service International de Recherches d'établir la preuve de la persécution des civils qui, pendant l'époque national-socialiste, ont été emprisonnés en raison de leur race, religion, nationalité ou conviction morale ou politique ou astreints aux travaux forcés. Cette preuve est établie sous forme d'attestations ou d'extraits de documents. Ceux-ci représentent les seuls instruments ayant force de loi et permettent aux intéressés de faire valoir leurs droits en matière d'indemnisation ou de retraite. Aujourd'hui, le SIR reçoit encore chaque année 30 000 à 40 000 demandes en provenance d'environ 35 pays, et les renseignements sont fournis aux anciens persécutés, à leurs ayants droit ou aux autorités chargées d'accorder les indemnisations ou les retraites.

L'activité du SIR est ainsi présentée en détail avec l'aide de statistiques, graphiques, cartes et photos fort utiles qui permettent au lecteur de mieux se rendre compte de l'œuvre du Service international de recherches dont le siège est à Arolsen depuis 1946.

L'évolution de la fonction et de l'organisation du SIR fait l'objet d'une brochure spéciale conçue sur le même modèle que la précédente. Le lecteur suivra avec intérêt la fondation du bureau central de recherches à Londres en 1943, celle de la Commission internationale pour le SIR, composée de dix Etats membres (Rép. féd. d'Allemagne, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Grèce, Israël, Italie, Luxembourg et Pays-Bas) chargée du contrôle du travail du SIR et de la coordination entre les gouvernements représentés.

L'histoire des négociations entre les Puissances Alliées et la République fédérale d'Allemagne est également relatée, avec fac-similés de documents historiques, jusqu'aux Accords de Bonn de juin 1955 par lesquels la République fédérale d'Allemagne s'est engagée à assumer la responsabilité financière du Service international de Recherches, dont les objectifs exclusivement humanitaires étaient réaffirmés.

C'est également en juin 1955, que les gouvernements ont convenu, par un échange de notes relatives à la poursuite des travaux du Service International de Recherches, que le Comité international de la Croix-Rouge à Genève serait chargé de la responsabilité de la direction et de l'administration du SIR.

Ces brochures sont disponibles au CICR dans leurs trois versions (anglaise, française et allemande).
